

Acteurs d'avenir

La ville se renouvelle, nous aussi

Aménager, c'est esquisser l'avenir du cadre de vie des citoyens d'aujourd'hui et de demain. C'est notre conviction la plus profonde. C'est l'origine de la création des établissements publics d'aménagement EpaMarne-EpaFrance.

En 2022, EpaMarne fête ses 50 ans et EpaFrance ses 35 ans.

Nous sommes aménageurs. Nous sommes Acteurs d'avenir.



Sommaire

page

2

2022, année anniversaires, année de prospective urbaine

page

5

La Ville au Futur
Quand la prospective laisse la place à l'imaginaire

page

9

EpaMarne-EpaFrance en chiffres et dates

EpaMarne et EpaFrance

fêtent respectivement leurs anniversaires : 50 ans et 35 ans

Avec la campagne Acteurs d'avenir, EpaMarne-EpaFrance souhaitent faire de cette année anniversaires, une année de questionnements, de réflexions, d'échanges et d'intelligence collective autour du modèle urbain, ses typologies, ses idéaux, ses contradictions, mais aussi et surtout, ses solutions, au travers de nos réponses en matière de climat, de santé, de mobilité, de cohésion, de nature et d'innovation. Les 50 années passées, avec l'engouement des Villes Nouvelles et l'eldorado urbain qu'elles ont porté, offrent un riche support de réflexion pour envisager ensemble ce que nous devons faire demain.

Autant de sujets auxquels nous souhaitons apporter des éléments de réflexion et de réponses au fil des mois à venir.

La ville se renouvelle, nous aussi !

A leurs créations, EpaMarne et EpaFrance étaient les symboles de l'innovation en aménagement. Les Villes Nouvelles étaient le summum de l'urbain, où la modernité flirtait avec la prospérité, où la qualité de vie rimait avec progrès.

De cette époque, reste l'audace. L'audace urbaine. L'audace de croire, dès les années 1970, que la nature avait sa place en ville. C'est ainsi que sont nées les trames vertes et bleues du Val Maubuée. Formidables réservoirs pour les eaux pluviales protégeant la ville des inondations, formidables sources de biodiversité, ces espaces sont également devenus de formidables lieux de détente pour les habitants. Dans les années, 1980, il n'était pas rare d'y voir des planches à voiles, des baigneurs et des chaises longues !

L'audace des choix stratégiques d'EpaMarne-EpaFrance a perduré. L'engagement pionnier en faveur de la construction bois et plus largement de l'écoconstruction l'a démontré. En moins de 5 ans, les aménageurs publics, ont intégré le recours au bois en structure dans 50 % de leur production de logement ; sachant qu'ils sont, sur la même période, les premiers aménageurs de France avec 2 100 logements lancés en moyenne chaque année.

Audace encore, en réduisant la part de consommation foncière au profit d'une agriculture de proximité et d'espaces publics généreux. Les 18 hectares du cœur agro-urbain de l'écoquartier Les Roseaux de Montévrain ont été rendus possibles par une programmation fine à l'échelle du quartier, libérant des fonciers promis à l'extension urbaine. Au Val d'Europe, 17 hectares d'espaces publics seront livrés cette année, dont un parc urbain de plus de 14 ha à Serris !

Audace toujours, en renonçant à aménager des terres. EpaMarne-EpaFrance ont identifié sur leur territoire d'intervention, 100 hectares bientôt consacrés à l'agriculture biologique, au travers de baux ruraux environnementaux. Ces fonciers, dont ils sont propriétaires, étaient jusqu'alors exploités en agriculture traditionnelle via des baux agricoles précaires, dans l'attente d'y accueillir un projet urbain.

Audace enfin, en osant réinterroger leurs modèles, leurs

pratiques, en bousculant leurs certitudes... Pourquoi ? Pour anticiper la ville de demain, accompagner les évolutions des modes de vie, accroître l'attractivité du territoire... et le faire ensemble, dans une vision partagée et souhaitée de la ville.

Conjuguer les contradictions

La crise sanitaire et économique de ces deux dernières années a démontré la justesse des orientations stratégiques prises par EpaMarne-EpaFrance en matière de nature en ville, de santé, de climat, de cohésion sociale et territoriale, de mobilité et d'innovation. Elles nous enjoignent de poursuivre nos efforts et de prendre collectivement les bonnes décisions, pour un avenir harmonieux.

A cette injonction, nous, aménageurs, acteurs d'avenir, prenons toute notre part et faisons émerger de nouvelles stratégies urbaines et de nouvelles pratiques de la fabrique de la ville, pour y répondre et pour toujours mieux anticiper les défis émergents.

EpaMarne-EpaFrance mettent en œuvre différentes solutions et méthodologies au travers d'actions d'aménagement concrètes. Pourtant, répondre unilatéralement à chacun des besoins identifiés peut conduire à des réponses opérationnelles contradictoires...

Ambivalences sur le logement

Année après année, les besoins en logements s'intensifient et la ville doit offrir la capacité d'accueillir de nouveaux habitants toujours plus nombreux. Pour résoudre cette équation démographique, il nous faut construire plus et mieux. Mieux pour la planète, mieux pour les citoyens. Car lutter contre le réchauffement climatique, implique de moins artificialiser les sols, en application du triptyque « éviter-réduire-compenser » pour atteindre les objectifs du ZAN, soit zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Conjointement, le rapport au logement a pris une toute autre dimension avec l'essor du télétravail et les évolutions des modes de vie. La qualité des logements, et leurs usages au centre des préoccupations. Plus grands, plus ouverts sur la nature, plus flexibles, moins énergivores, mieux insonorisés... mais aussi mieux connectés aux aménités urbaines (transports, commerces, services, équipements sportifs, éducatifs et culturels, accès internet...). Ces enjeux devront être compatibles avec la transition écologique des territoires.

Concurrence foncière sur le développement économique

Les défis environnementaux et les limites de la mondialisation enjoignent de relocaliser les activités économiques et de trouver des réponses spatiales pertinentes pour intégrer un tissu d'entreprises pérenne à la ville. Ces entreprises sont sources d'emplois et de dynamisme économique pour les territoires. Les secteurs du tertiaire, de l'activité et de la logistique sont eux aussi en pleine mutation. Alors que les quartiers du Grand Paris Express ont nourri de fous espoirs d'implantations ambitieuses de bureaux, la crise sanitaire et économique est passée par là, rebattant toutes les cartes de ce secteur. Aujourd'hui, bien que le marché montre des signes de rebond, les programmations urbaines voient leurs appétits à la baisse. Dans le même temps, l'essor du e-commerce a fait exploser les besoins en plateformes logistiques et unités du dernier kilomètre. Tous, sont consommateurs de fonciers... Notre rôle, en tant qu'aménageurs, est d'intégrer leurs parcours résidentiels, en cohérence avec les autres fonctions urbaines, tout en résolvant l'équation de la sobriété foncière.

Les modes de vie évoluent, les attentes citoyennes aussi. Aménageurs d'avenir c'est savoir accompagner et anticiper les évolutions sociétales en accompagnant l'appropriation des nouveaux usages, c'est faire émerger un cadre à ces évolutions pour qu'elles demeurent compatibles avec les enjeux urbains et environnementaux des territoires. Car aujourd'hui, le dynamisme et l'attractivité des territoires tels qu'ils sont encore trop souvent pensés et produits, s'avèrent bien trop souvent émetteurs de carbone.

Le monde change, nous aussi

50 ans d'aménagement d'un territoire en mouvement ont vu de nombreux modes de faire être expérimentés. De nouvelles formes urbaines ont été créées, de nouveaux modes de vie ont modelé les paysages urbains, de nouvelles mobilités se sont développées avec leurs infrastructures inhérentes, la biodiversité s'est renouvelée... et tout cet ensemble, qui fait ville, s'est ajusté, s'est transformé, au fil des générations et de l'évolution des usages et des besoins du moment.

Riche de nos expériences et avec l'ambition de bâtir demain des territoires toujours plus enclins aux ambitions humaines, environnementales et d'attractivité, cette année anniversaire est l'occasion de nous projeter dans l'avenir et de questionner nos métiers et rôles d'aménageurs.

C'est l'occasion de comprendre les mutations auxquelles la ville fait face et esquisser son avenir sur trois plans : comme modèle pour les aménageurs, comme lieu de vie pour les habitants, et comme idéal économique et sociétal.

Ils nourriront nos réflexions et débats de ces prochains mois.

La ville face aux enjeux environnementaux

Les derniers rapports du GIEC sont alarmants. Le climat se dérègle, la planète se réchauffe et l'activité humaine participe quotidiennement à ces changements néfastes. Les villes, par leur densité humaine et bâtie, accusent aujourd'hui bon nombre de maux illustrant leurs difficultés à répondre aux enjeux environnementaux qu'il s'agit désormais d'intégrer. Artificialisation des sols, multiplication des îlots de chaleur, surconsommation de matières premières, pollutions... Tous ces maux ont pour effet de rendre impossible l'acte même de construire. Autant de problématiques dont les acteurs de la fabrique urbaine doivent s'emparer pour proposer une ville capable de limiter drastiquement les effets néfastes sur l'environnement, mais aussi de s'adapter aux évolutions climatiques.

Mais alors, quel type de ville est souhaitable pour demain ? De quelle manière pouvons-nous concevoir des territoires plus vertueux et résilients ? Faut-il arrêter d'aménager ? Ou au contraire, faut-il renouveler la confiance dans l'acte de planifier et d'aménager ?

La ville face à l'évolution des modes de vie

En 50 ans, les modes de vie ont radicalement changé. Ils ont plus évolué ces dernières décennies que sur l'ensemble du XIXe siècle. L'exode rural, les mutations au sein de la cellule familiale, les phénomènes culturels et sociétaux, l'évolution de la démographie... ont profondément modifié le visage de l'Ile-de-France, notamment, dont la population a plus que doublé en moins d'un siècle.

La crise de la Covid-19 a catalysé ces changements, mettant en lumière la démocratisation de nouvelles pratiques comme le télétravail et le e-commerce. Elle a aussi sonné l'heure de l'exode rural, avec le plébiscite d'habitats plus confortables, plus ouverts sur la nature et plus éloignés de l'activité frénétique des centres ville. C'est dans ce contexte que le modèle de la ville moyenne, autrement dit, péri-urbaine, semble devenir plus attractif.

Mais alors, faut-il abandonner la ville ? Faut-il continuer à promouvoir des villes péri-urbaines dont le centre demeurera Paris ? Ou au contraire, faut-il poursuivre l'aménagement d'un territoire métropolitain basé sur un modèle polycentrique, avec des villes à taille humaine, multifonctionnelles et interconnectées ?

La ville face aux idéaux économiques et sociétaux

Faire un bilan des stratégies d'aménagement passées, notamment des Villes Nouvelles, appliquées au territoire de Marne-la-Vallée, c'est aussi faire le bilan des opérations réalisées. Les objectifs initiaux semblent être atteints. De nouveaux foyers se sont installés – avec une croissance démographique de 140 % en 30 ans, un équilibre économique solide s'est constitué, avec 1 emploi par actif résident, et des usages et des vies de quartier se sont développés, illustrés par la richesse des équipements sportifs, culturels, éducatifs créés.

Pourtant, tout n'est pas parfait. C'est pourquoi nous devons continuer à nourrir les perspectives d'aménagement novatrices pour l'avenir. Encore s'agit-il de savoir de quelle manière l'urbanisme contribue à la réalisation d'une ville idéale. Chaque génération ou presque développe son propre idéal urbain, économique et social et la ville se construit au regard de ces idéaux. Pour autant, les enjeux et besoins donneront lieu à un nouvel idéal, et ils seront différents de ceux d'aujourd'hui.

Mais alors, quelle est la marge de manœuvre de l'aménageur ? La ville a-t-elle vocation à atteindre un idéal unique ou devrait-elle au contraire se doter d'une souplesse suffisante pour permettre à d'autres idéaux de se concrétiser ? Ne s'agit-il pas finalement au-delà des idéaux, de réconcilier, par l'acte d'aménager, les impératifs sociétaux, économiques et environnementaux ?

Réinventer de nouveaux modèles d'intervention souples

Les établissements publics d'aménagement ont été créés pour faire les Villes Nouvelles ; en l'occurrence EpaMarne et EpaFrance pour Marne-la-Vallée. En 2017, le statut des Villes Nouvelles a disparu, l'urbanisation de ces territoires étant faite, rendant la compétence urbaine aux collectivités. Pourtant, ni EpaMarne, ni EpaFrance n'ont disparu. Au contraire le périmètre d'intervention d'EpaMarne s'est étendu, tout comme ses modalités d'intervention, via la possibilité de créer des SPLA-IN (Sociétés Publiques Locales d'Aménagement d'Intérêt National) et d'intervenir dans le cadre de Traité de Concession d'Aménagement (TCA). Dans un autre contexte, EpaFrance n'a pas non plus disparu, au regard des projets de croissance envisagés pour le Val d'Europe avec la destination touristique que constitue Disney. Alors pourquoi ?

La création de filiales, sous le statut de SPLA-IN témoigne d'une nouvelle façon de fabriquer la ville, dans un partenariat toujours plus resserré avec les collectivités locales. Afin de favoriser des partenariats durables entre l'État et les collectivités, la loi de 2017 relative au statut de Paris prévoit la création de Société Publique Locale d'Intérêt National (SPLA-IN). Ainsi, l'État et ses établissements publics d'aménagement (EPA) peuvent créer, avec au moins une collectivité ou un groupement de collectivités, ce nouveau type de société, compétente pour intervenir en matière d'aménagement.

Sur des territoires aux enjeux complexes, déjà urbanisés, relevant de nouveaux défis comme par exemple, avec l'arrivée de nouvelles mobilités comme le Grand Paris Express, des aménagements importants doivent être réalisés. C'est pourquoi, au travers de la SPLA-IN, les villes concernées disposent d'une structure dédiée, identifiée et réactive pour conduire l'opération d'aménagement à venir. La SPLA-IN permet la mise en œuvre d'un cadre partenarial cohérent entre la commune et l'aménageur et garantit la concrétisation du projet d'aménagement, la prise en compte des orientations d'aménagement propres au secteur définies dans le plan local d'urbanisme et issues de la concertation.

C'est dans ce contexte qu'est née la première filiale d'EpaMarne, la SPLA-IN Noisy-Est, avec la ville de Noisy-le-Grand et la Métropole du Grand Paris. Une seconde SPLA-IN est née sur les secteurs de Chelles/Courtry, au travers de la reprise de la Société d'Economie Mixte (SEM) M2CA, Marne et Chantier Aménagement.

Se projeter dans l'avenir

À l'aube des 50 prochaines années, le monde de l'aménagement a le devoir de s'interroger avec l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels de la fabrique urbaine, pour un avenir plus en phase avec les défis humains et écologiques de demain.

C'est de cette manière que nous continuerons à inventer la ville future.

Adapter, concrétiser, anticiper, laisser la place au possible, voici notre métier.

Nous sommes aménageurs.

Nous sommes Acteurs d'avenir.

La Ville au Futur

Quand la prospective laisse la place à l'imaginaire

Fermons quelques instants les yeux et imaginons la ville dans 50 ans. Bien sûr, tout ne sera pas nouveau. Ce que nous avons construit, inventé, produit aujourd'hui sera encore présent. En revanche, ce qu'ils seront advenus, nous l'ignorons. Nous proposons ici, non pas notre vision de la Ville au futur, mais nous explorons l'imaginaire, là où croissance technologique et frugalité auraient transformé notre façon de vivre et d'appréhender la Ville.

EpaMarne est partenaire de la Ferme du Buisson pour l'exposition « Le Palais des Villes imaginaires », organisée du 26 mars au 24 juillet 2022, durant laquelle un film d'animation sera diffusé sur cette thématique de la « Ville au Futur ».

En 2072, on ne sait pas ce que nous mangerons, mais ce que l'on sait, c'est que nous cultiverons toutes les solutions.

2072, les stations-services se sont raréfiées et pour la plupart, ont été détournées de leur usage initial. Certaines se sont transformées, par exemple, en coopérative alimentaire. Les parkings souterrains sont devenus des fermes urbaines et les centres commerciaux ont fait place à des

quartiers verdoyants. Dans ce scénario, la logique de la transition écologique a guidé l'aménagement du paysage urbain. Un nouveau paradigme est apparu et a fait éclater l'opposition entre le vivant et l'anthropique : en 2072, les villes vivent au rythme de la nature.

« L'ensauvagement maîtrisé » est apparu comme un chemin pour (a)ménager la ville et faire la part belle au vivant. Ce principe répond aux injonctions de la transition écologique des territoires, assure la résilience des villes, et redonne ses quartiers à la Nature.

Les aménités urbaines, pensées à l'heure de la mondialisation, sont, en 2072, obsolètes. Elles n'ont pas, pour autant, été rasées. Mais au contraire recyclées, affectées à de nouveaux usages à travers une forme de « *kintsugi urbain* » ou l'art japonais de la réparation de céramiques.



Aujourd'hui déjà, EpaMarne-EpaFrance expérimentent cette philosophie :

s'appuyer sur le déjà-là et l'adapter aux besoins émergents, favoriser la coopération et les échanges entre les personnes, mettre la ville au diapason des rythmes humains et environnementaux.

Le développement de l'alimentation locale, via des dispositifs d'économie circulaire et d'agriculture urbaine, est une étape de cette frugalité heureuse.

EpaMarne-EpaFrance en sont aujourd'hui acteurs, avec les partenaires et les collectivités locales.



En 2072, on ne sait pas comment nous serons logés, mais ce que l'on sait, c'est que nous laisserons la porte ouverte à tous les possibles.

2072, la population de l'Île-de-France compte plus de 14 millions d'habitants, soit 2 millions d'âmes supplémentaires. Cette évolution démographique s'est traduite par une forte pression sur le logement, conduisant à innover avec la multiplication de nouveaux types d'habitat.

Certains sont même complètement loufoques, en nichant jusqu'au cœur des éoliennes !

En parallèle, l'atteinte du zéro artificialisation nette (ZAN) depuis plus de 20 ans, a intensifié la lutte contre les dents creuses et les délaissés urbains. La démarche « BIMBY » Build in My Back Yard ou comment construire sans consommer de nouveaux espaces naturels – est devenue la norme.

La crise sanitaire du début des années 2020 a été l'occasion d'améliorer la qualité des logements. De nouveaux indicateurs ont porté sur la qualité des usages, les volumes, la modularité des espaces, la réversibilité des bâtis, la sobriété énergétique... et permettent de proposer un habitat évolutif, au plus proche des besoins qui assure une harmonie toujours plus négociée entre intimité et ouverture.



En 2072, on ne sait pas comment nous serons logés, mais ce que l'on sait c'est que nous laisserons la porte ouverte à tous les possibles.

Cette année, EpaMarne fête ses 50 ans et EpaFrance ses 35 ans.

Et si le cadre de vie de demain s'inventait ensemble dès aujourd'hui ?



Aujourd'hui déjà, les principes de mutabilité, de modularité et de flexibilité guident des actions d'aménagement conduites par EpaMarne-EpaFrance.

Les programmes de logements conçus en 2022 s'adaptent aux nouveaux modes de vie et explorent les fonctions sur le temps long.



En 2072, on ne sait pas comment nous nous éclairerons, mais ce que l'on sait, c'est que nous mettrons toute notre énergie à recycler ce qui peut l'être.

2072, l'utilisation des énergies fossiles est un lointain souvenir. La création d'énergie est totalement décarbonée depuis de nombreuses années. Les unités de production d'énergie se sont démultipliées pour devenir des unités micro-locales. Le juste besoin énergétique est produit et optimisé, évitant toute déperdition. Ainsi, chauffer tout un immeuble en allant aux toilettes... est devenu tout à fait banal. Cette idée aurait fait rire dans les années 2020, mais 50 ans plus tard, elle s'est généralisée dans tous les quartiers de France. Il n'existe quasiment plus aucun projet d'aménagement sans double réseau d'assainissement, pour produire du biogaz, du phosphate et récupérer la chaleur fatale. Les fosses couvertes et méthaniseurs se sont développés à l'échelle des quartiers en même temps que le compostage à celle des îlots.

En 50 ans, la philosophie du réemploi et du recyclage est devenue structurante pour les modes de fabrication de la ville. De nombreuses filières se sont développées pour créer de l'énergie et des matériaux de construction. Le béton, l'asphalte, le bois d'ameublement, ou encore le textile sont devenus des matières premières et non plus des déchets.



Aujourd'hui déjà, EpaMarne-EpaFrance ont intégré l'emploi d'écomatériaux et la valorisation des déchets de chantier dans leurs opérations d'aménagement.

La structure bois concerne 50 % de la production des nouveaux logements et le raccordement aux réseaux de chaleur urbains est prescrit à chaque fois que cela est possible.

Des expérimentations sont menées pour inventer les modes de production de l'énergie de demain ou encore sur les services mutuels que peuvent se rendre des bâtiments en fonction de leur usage.

Dans les années à venir, le paradigme du recyclage et du réemploi des matériaux va devenir central dans les logiques de production de la ville.

En tant que chef d'orchestre, nous assurons la coordination entre les différents gestionnaires et concessionnaires pour assurer leur complémentarité et viser le juste dimensionnement des équipements.

Notre rôle est de promouvoir et rendre possible une approche « low-tech », assistée par des solutions « high-tech », pour faire advenir des villes durables, agiles et résilientes.



En 2072, on ne sait pas comment nous serons logés, mais ce que l'on sait, c'est que nous laisserons la porte ouverte à tous les possibles.

2072, les forêts urbaines et les larges espaces verts ont remplacé les nombreuses voies d'antan, réservées alors aux automobiles. La notion d'étalement urbain n'existe quasiment plus, du fait de la densification des villes. Enfants et adultes ont investi l'espace public et y inventent de nouveaux jeux et usages, dans une réalité bien réelle, ou augmentée, grâce au concours des nouvelles technologies.

Si chaque espace de la ville a été optimisé au profit d'une densification raisonnée et cohérente, tout n'a pas été transformé. Dans cette logique de frugalité, tout ce qui a pu être conservé l'a été. Par exemple, les immeubles de logements, construits dans les années 2020, sont toujours habités. Ils cohabitent avec des constructions plus récentes et verticales, créant un effet de patchwork urbain.

Pourtant, cette impression de ville spontanée n'en est rien et répond à une planification réfléchie, collective et concertée.

Cette imagination débordante a déteint sur la population, qui n'hésite pas à détourner l'usage de nouveaux objets comme les drones, rendant le rêve de voler une réalité.

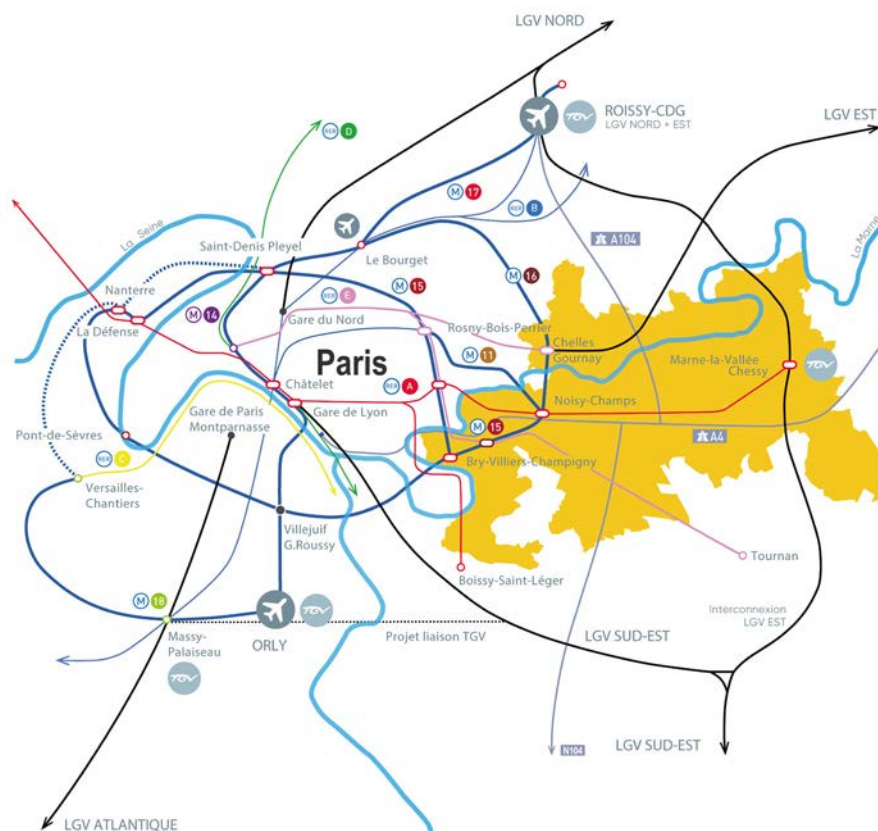


Aujourd'hui déjà, cette créativité augmentée est encouragée par EpaMarne-EpaFrance pour conjuguer le modèle de la densité raisonnée, la co-conception de la ville et la réponse aux enjeux locaux.

Elle se traduit par la co-construction des projets urbains, par le dialogue avec toutes les parties prenantes, habitants, porteurs de projets, collectivités locales...

Cette interactivité au service de la conception de la ville, constitue le cœur de notre mission d'aménageurs d'avenir.





130 collaborateurs

83 projets d'aménagement en cours et en montage

2 100 logements lancés chaque année (moyenne sur 5 ans)

Périmètre d'intervention

44 communes

293 km² de superficie

61 ZAC actives

617 000 habitants

218 000 emplois

46 000 entreprises

Les programmations lancées en 2021

2 539 logements

11 hectares de terrains d'activités,

33 500 m² de bureaux, commerces et services

EpaMarne et EpaFrance

Les grandes dates de leur histoire

1965

Le schéma directeur d'aménagement urbain prévoit la création de cinq villes nouvelles autour de Paris

1969

Mission d'études et d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

1972

Création d'EpaMarne, Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée

1976

Mise en service de l'autoroute A4

1977

Mise en service de la ligne A du RER jusqu'à Noisy-le-Grand Mont d'Est

1986

Construction de la Cité Descartes

1987

Création d'EpaFrance, Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée
Signature de la convention Disney

1992

Ouverture du premier parc de loisirs Euro Disney au Val d'Europe

1994

Prolongement du RER A et création de la gare TGV à Chessy

1999

Mise en service de la ligne E du RER jusqu'à Villiers-sur-Marne – Le Plessis Tréville

2002

Ouverture du 2^e parc de loisirs Euro Disney

2007

Inauguration du TGV Est en gare de Marne-la-Vallée – Chessy

2013

Lancement officiel du programme détaillé des Villages Nature

2015

Signature du 1^{er} traité de concession d'aménagement d'EpaMarne pour la ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy

2016

Publication du décret élargissant le périmètre d'intervention d'EpaMarne à 17 communes supplémentaires

2018

création de la première filiale d'EpaMarne, la SPLA-IN Noisy-Est avec Noisy-le-Grand

2019

création de la seconde filiale d'EpaMarne, la SPLA-IN M2CA avec Chelles

2020

Adoption du nouveau Plan Stratégique Opérationnel 2020-2024

EpaMarne, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » avec le projet « Construire au futur, habiter au futur », porté par la Région Ile-de-France

2021

Labélisation de la démarche Multi-PAT (Programme Alimentaire Territorial) porté avec les Communautés d'agglomération de Paris – Vallée de la Marne, Marne et Gondoire et Val d'Europe agglomération

2022

EpaMarne fête ses 50 ans : 17 août

EpaFrance fête ses 35 ans : 24 mars

Une année de rendez-vous

Durant toute la campagne Acteurs d'avenir, EpaMarne-EpaFrance souhaitent multiplier les échanges avec tous leurs partenaires lors de rendez-vous réguliers. Une newsletter mensuelle offrira une synthèse de tous ces temps forts.

Le point d'orgue de cette année aura lieu le mardi 12 juillet 2022...

...réservez d'ores et déjà votre soirée !

Un partenariat inédit avec La Ferme du Buisson

La Ferme du Buisson présente, du 26 mars au 24 juillet 2022, l'exposition collective « Le Palais des Villes imaginaires » inspirée des Villes invisibles d'Italino Calvino. Le centre d'art contemporain se transforme un temps en palais des villes imaginaires. La démarche artistique consiste à injecter de la fiction dans la réalité urbaine pour inventer de nouveaux possibles, renouveler le narratif et la réflexion sur l'écosystème ville... pour inventer les villes de demain...

Durant cette exposition, EpaMarne présentera notamment un film d'animation « La Ville au Futur » réalisé dans cette même dialectique des villes imaginaires.

À propos

EpaMarne-EpaFrance

Parmi les premiers aménageurs résidentiels de France et aménageurs de référence de l'Est parisien, EpaMarne - EpaFrance mettent leurs savoir-faire en développement urbain et économique au service des acteurs publics et privés de la 1re et 2nd couronne parisienne.

Les établissements publics d'aménagement, historiquement chargés de développer la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée (27 communes), interviennent aujourd'hui sur un périmètre de 44 communes, réparties sur les départements du 77, 93 et 94, représentant plus de 617 000 habitants. Ils emploient 130 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 100 millions d'euros.

Les aménageurs publics participent à la production de nouveaux logements et contribuent à l'accueil d'activités économiques en apportant des réponses concrètes aux défis écologiques et sociaux ainsi qu'aux évolutions des modes de vie des habitants. Par leurs interventions sur le long terme, leur capacité opérationnelle et leurs modes d'action diversifiés, les EPA améliorent l'attractivité du territoire et déclenchent des investissements publics et privés sur le « bon côté du Grand Paris »

Leurs ambitions : contribuer à fabriquer la ville avec des objectifs clairs et volontaristes en matière de climat, de mobilité, de santé, de cohésion sociale et territoriale, de diminution de l'empreinte carbone, d'augmentation de la biodiversité en milieu urbain, d'innovation.

**Contact
presse**

EpaMarne EpaFrance
l'âme dans l'aménagement

Amélie Ferrand

Relations presse et médias EpaMarne-EpaFrance
Port. 06 63 27 14 57
a.ferrand@epa-marnelavallee.fr